

Pistes d'action pour rehausser la qualité de l'aménagement des lieux

(EXTRAIT DU GUIDE PRATIQUE POUR SOUTENIR LA QUALITÉ ÉDUCATIVE
DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE EN INSTALLATION)

MARS 2025

La qualité de l'aménagement des lieux

La qualité de l'aménagement des lieux fait référence à l'ameublement, à l'équipement et à l'affichage présent dans l'environnement physique, ainsi qu'à leur disposition. Elle concerne aussi l'accessibilité à du matériel adapté, stimulant et en quantité suffisante pour les enfants. Cette dimension fait ressortir le souci d'adapter les lieux pour tenir compte des besoins et des intérêts des enfants, qui sont changeants au cours d'une activité, d'une journée ou même d'une année. Un aménagement des lieux de qualité vise à offrir un **espace de vie confortable, chaleureux et sain**, qui présente une **flexibilité (p. ex. : variété, polyvalence)** permettant de l'adapter. Il favorise l'apprentissage actif et les expériences diversifiées, tout en répondant aux besoins particuliers de certains enfants, à ceux du personnel éducateur ainsi qu'à ceux des familles. Outre le local d'appartenance, les lieux communs, tels que le vestiaire et la cour extérieure (s'il y a lieu), sont des espaces à considérer pour la qualité de cette dimension. L'aménagement des lieux en SGEE aurait un effet significatif sur la qualité des interactions entre les adultes et les enfants¹. De plus, dans le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* (Ministère de la Famille, 2019), on rappelle que des lieux de qualité élevée favorisent les apprentissages et le développement global des enfants : « un aménagement des lieux de qualité fait du SGEE un milieu de vie fonctionnel, sécuritaire, convivial et chaleureux. Le matériel mis à la disposition des enfants, adapté à leur niveau de développement dans tous les domaines, qui répond à leurs champs d'intérêt et à leurs besoins, permet de soutenir leurs apprentissages et favorise leur développement global » (p. 39). **En réfléchissant bien à l'espace et aux ressources qui s'y trouvent, le personnel éducateur crée ainsi un sentiment d'appartenance pour ceux qui y évoluent, répond à leurs besoins et favorise l'enrichissement de leurs expériences, de l'apprentissage actif et de leur autonomie.**

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [Guide pratique pour soutenir la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en installation](#).

Actions liées à la qualité de l'aménagement des lieux

- **S'assurer que les locaux répondent aux divers besoins et intérêts des enfants**
 - Offrir des lieux accueillants, propres, sécuritaires et en bon état;
 - S'assurer que les lieux sont bien éclairés, aérés et tempérés pour le confort des enfants;
 - Viser des lieux où le bruit est modéré;
 - Dégager l'espace pour permettre une circulation fluide;
 - Disposer de tables et de chaises convenant à la taille des enfants;
 - Afficher les explorations des enfants ainsi que des photos de leurs familles, de leur groupe et du personnel éducateur dans le local;
 - Disposer d'un endroit précis pour ranger les réalisations et les explorations des enfants;
 - Aménager un endroit personnel accessible à l'intention de chaque enfant dans le local (ou à proximité) pour qu'il y range ses effets personnels;
 - Proposer des éléments décoratifs adaptés, protégés et placés à leur hauteur pour qu'ils puissent les voir, les pointer;

¹ Teachstone, 2022

Actions liées à la qualité de l'aménagement des lieux

- Répondre aux besoins particuliers de certains enfants, notamment avec de l'équipement (p. ex. : ciseaux de gaucher, chaise avec appui-tête, barre de soutien dans la salle de toilette);
 - Aménager l'espace pour que les personnes à mobilité réduite puissent facilement se déplacer dans le milieu;
 - Utiliser des dispositifs pour atténuer le bruit (p. ex. : balles de tennis au pied des chaises, rideaux et voilage aux fenêtres, cloisons mobiles, fermeture des portes);
 - Prendre des mesures pour protéger les enfants allergiques (liste des allergies affichée avec les photos des enfants dans chaque local, auto-injecteur d'épinéphrine accessible rapidement par le personnel éducateur, mais hors de la portée des enfants, aménagement adapté au repas, etc.).
- **Aménager les locaux en aires d'activités distinctes et complémentaires, et favoriser un contact direct avec le matériel**
- Favoriser du mobilier et des équipements mobiles et polyvalents;
 - Organiser l'espace dans le local de façon à répondre aux besoins, aux champs d'intérêt et aux besoins moteurs des poupons;
 - Disposer le local en aires d'activités et regrouper le matériel en cohérence avec l'espace de jeux;
 - Organiser les lieux pour que les enfants puissent avoir un contact direct avec le matériel dans l'ensemble des aires d'activités;
 - Préparer la salle pour l'accueil des enfants en créant des scénarios de jeux (p. ex. : installer un coin cuisine avec des assiettes, des verres, de la nourriture et des poupées assises; amorcer la construction d'une maison en Lego®; commencer une tour de cubes, etc.) afin de faciliter les arrivées au SGEE et inviter les enfants à se mettre en action;
 - Ranger le matériel dans des bacs translucides et/ou identifiés par un moyen que les enfants peuvent comprendre (p. ex. : photos);
 - Mettre en place des lieux qui permettent différents types d'activités (jeux symboliques, musique, lecture, etc.) avec des aires distinctes (aire d'accueil propice à la séparation, aire d'arts plastiques, aire de construction, aire de jeux cognitifs, aire de jeux de rôles, aire de lecture...);
 - Organiser l'aménagement de sorte que les aires soient regroupées en complémentarité (p. ex. : placer les jeux symboliques près des jeux de construction pour favoriser la créativité et les scénarios complexes et encourager la gestion autonome du matériel, s'assurer que l'aire de lecture et l'espace doux sont éloignés des aires de circulation et des activités plus bruyantes; placer l'aire des arts plastiques à proximité d'un lavabo);
 - Encourager, par l'aménagement des lieux, l'autonomie des enfants :
 - Permettre aux enfants d'accéder à la table à langer avec l'aide minimale du personnel éducateur;

Actions liées à la qualité de l'aménagement des lieux

- Permettre aux enfants d'aller aux toilettes un par un, quand ils le veulent, s'ils peuvent être sous la surveillance d'un adulte;
 - Mettre à leur disposition l'équipement et le matériel nécessaire pour se laver les mains et se servir à boire de façon autonome;
 - S'assurer que chaque local d'appartenance dispose d'un espace réservé au calme et à la détente : cet espace, distinct de l'aire de lecture, doit être cloisonné tout en permettant une surveillance constante; il doit être situé à l'écart des zones de circulation, et aménagé de manière confortable avec des accessoires comme des coussins et des peluches pour offrir un environnement apaisant et protecteur.
- **Répondre aux besoins des membres du personnel éducateur**
- Offrir un espace de repos confortable et bien aménagé destiné au personnel éducateur, incluant un espace pour manger ainsi qu'un centre de ressources disposant d'outils de référence en éducation à l'enfance;
 - Offrir un mobilier ergonomique dans les locaux :
 - Chaise berçante, causeuse ou fauteuil;
 - Chaises pour adultes;
 - Escabeau ou marchepied pour atteindre les objets disposés en hauteur;
 - Disposer des miroirs dans le local pour faciliter l'observation de toutes les aires;
 - Mettre à la disposition une poussette ergonomique pour les promenades (et s'assurer que le personnel éducateur puisse interagir avec les enfants et profiter de ce moment pour offrir un soutien affectif et un soutien à l'apprentissage);
 - Offrir à chaque membre du personnel éducateur un espace de rangement pour ses effets personnels;
 - Voir à ce qu'un téléphone leur soit accessible.
- **Favoriser, par l'aménagement des lieux, l'accueil des familles :**
- Aménager le vestiaire pour qu'il puisse recevoir confortablement plusieurs familles en même temps (dont des familles avec poupons);
 - Aménager le vestiaire pour que les enfants et les parents puissent s'asseoir;
 - S'assurer que les enfants ont un endroit individuel identifié pour ranger leurs affaires;
 - Structurer l'espace pour que le vestiaire permette aux parents de surveiller leur enfant et de communiquer avec le personnel éducateur;
 - Offrir un espace pour ranger les poussettes des familles.
- **Aménager la cour extérieure (s'il y a lieu) :**
- S'assurer que celle-ci est bien aménagée (avec ou sans neige) et qu'elle permette aux enfants de vivre une variété d'expériences (sable, eau, éléments naturels, peinture, etc.);

Actions liées à la qualité de l'aménagement des lieux

- Mettre en place plusieurs sections, par exemple : (*liste non exhaustive*)
 - Section pour carré de sable;
 - Section de jeux d'eau;
 - Section ombragée;
 - Section gazonnée;
 - Piste cyclable;
 - Section « secrète » où les enfants peuvent se retirer et qui permet la surveillance en tout temps par le personnel éducateur;
 - Section où les enfants peuvent s'asseoir par terre en toute sécurité;
 - Section d'exploration de la nature (jardin, fleurs...);
 - Section dotée de surfaces de différentes textures (p. ex. : surface pour dessiner à la craie ou peindre), ou de surfaces à plusieurs niveaux, comme des buttes ou des collines...;
- Installer des bancs pour les adultes et les enfants, des tables de pique-nique pour les enfants, un éclairage pour sortir en fin de journée, un espace de rangement...

